



S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et
de Développement de Serre-Ponçon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2026/27

Objet : chapitre 5.3 Désignation de représentants

Désignation du représentant du S.M.A.D.E.S.E.P. à la CLE du SAGE de la Durance

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 18h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 20 mai 2026

Date de convocation :
7/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24
administrateurs représentant
32 voix

En exercice : 32

Membres présents 18 (30 voix)
Vote(s) pour 30
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de Séance : Agnès
PIGNATEL

Auxiliaire de secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Marc AUDIER, Victor BERENGUEL, Daniel BEY (pouvoir à V. BERENGUEL), Alain BONHOMME, Serge COMBE, Georges GAMBAUDO, Jean-Pierre GANDOIS, Christine MAXIMIN, Bruno PARIS, Julien PICHON (pouvoir à M. AUDIER), Kévin THIRION, Jean-Luc VERRIER

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : Alain BETTI

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : Sébastien GARNIER, Agnès PIGNATEL, Frédéric REYNAUD (pouvoir à A. PIGNATEL), Sarah ZUMTANGWALD

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Claire BARNEOUD, Carole CHAUVET, Ginette MOSTACHI (pouvoir à Carole CHAUVET), Valérie ROSSI (pouvoir à B. PARIS), Marc VIOSSAT

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de de deux voix) : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Audrey LEJEUNE (maire de Crévoux), Christophe PERNIN (CCI05)

Le Président rappelle l'initiative du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD), pour porter et animer, en partenariat étroit avec les collectivités concernées, l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Durance. Dans ce cadre, deux « conférences des élus » des principales structures de l'EPTB (dont compte le S.M.A.D.E.S.E.P.) ont été organisées pour travailler à la composition de la future Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Durance, dont le périmètre a été calé sur le territoire des collectivités gestionnaires (en détournant les SAGE préexistants). Les élus représentant la Région, les Départements, les intercommunalités et les gestionnaires de milieux aquatiques, présents sur le périmètre du futur SAGE, ont été invités à cette occasion. Ces deux séances de travail, qui se sont tenues les 6 novembre et 10 décembre 2019, ont permis de faire émerger un scénario de CLE satisfaisant pour l'ensemble des participants. Le comité plénier de la Durance qui s'est réuni le 16 mars 2022 est globalement venu confirmer la composition de la CLE telle qu'arrêté par la conférence des élus de décembre 2019.

Le Président précise que sa composition est encadrée règlementairement avec 3 collèges distincts : le collège des collectivités territoriales (au moins 50% des représentants), le collège des usagers (au moins 25 % des représentants) et le collège des représentants de l'Etat (au plus 25% des représentants). Le Président précise également qu'il a obtenu la présence légitime du Syndicat des professionnels de Serre-Ponçon et du Comité régional de Voile dans le collège des usagers, au sein de cette CLE.

Cet arbitrage défendu par le SMAVD, animateur de la démarche, est une réelle satisfaction qui reconnaît ainsi la place de l'activité touristique au sein des nombreux usages de la ressource en eau, le rôle essentiel que recouvre le lac de Serre-Ponçon à ce niveau et l'implication continue du S.M.A.D.E.S.E.P. pour promouvoir la gouvernance la plus équilibrée afin de présider durablement à ces questions stratégiques.

Alors que l'instruction de ce dossier au long cours se poursuit favorablement, il convient aujourd'hui de proposer au Préfet coordonnateur un membre titulaire pour représenter le Syndicat Mixte à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Durance. Le Président indique que cette désignation vise uniquement la fonction de l'élu en charge de ces sujets. Compte-tenu de l'enjeu que représente le SAGE dans le partage futur de la

**S.M.A.D.E.S.E.P.**Syndicat Mixte d'Aménagement et
de Développement de Serre-Ponçon

ressource en eau entre tous les usages, il apparaît souhaitable que le Président puisse directement assurer cette représentativité au sein de la CLE ; cette position illustrera par ailleurs le niveau d'implication dont l'établissement public voudra témoigner vis-à-vis des autres structures associées sur le bassin-versant.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°05-2024-05-27-00001 du 27 mai 2024 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- L'arrêté inter-préfectoral du 10 décembre 2021 portant délimitation du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Durance ;
- La délibération n°2022/20 du comité syndical portant désignation d'un représentant au sein de la CLE du SAGE Durance ;

CONSIDERANT :

- La large concertation portant sur les enjeux du SAGE et son périmètre, telle que conduite par le SMAVD-EPTB depuis 2017 ;
- Les documents formant l'état des lieux du SAGE Durance ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 20 mai 2026 :

- **DESIGNE** Victor BERENGUEL pour représenter le S.M.A.D.E.S.E.P. au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Durance ;
- **INVITE** Le Président à transmettre la présente délibération à la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence ainsi qu'au Président du SMAVD-EPTB de la Durance en charge de la démarche du SAGE sur le bassin versant.

Ainsi fait les jours, mois et ans sus dits
Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL

